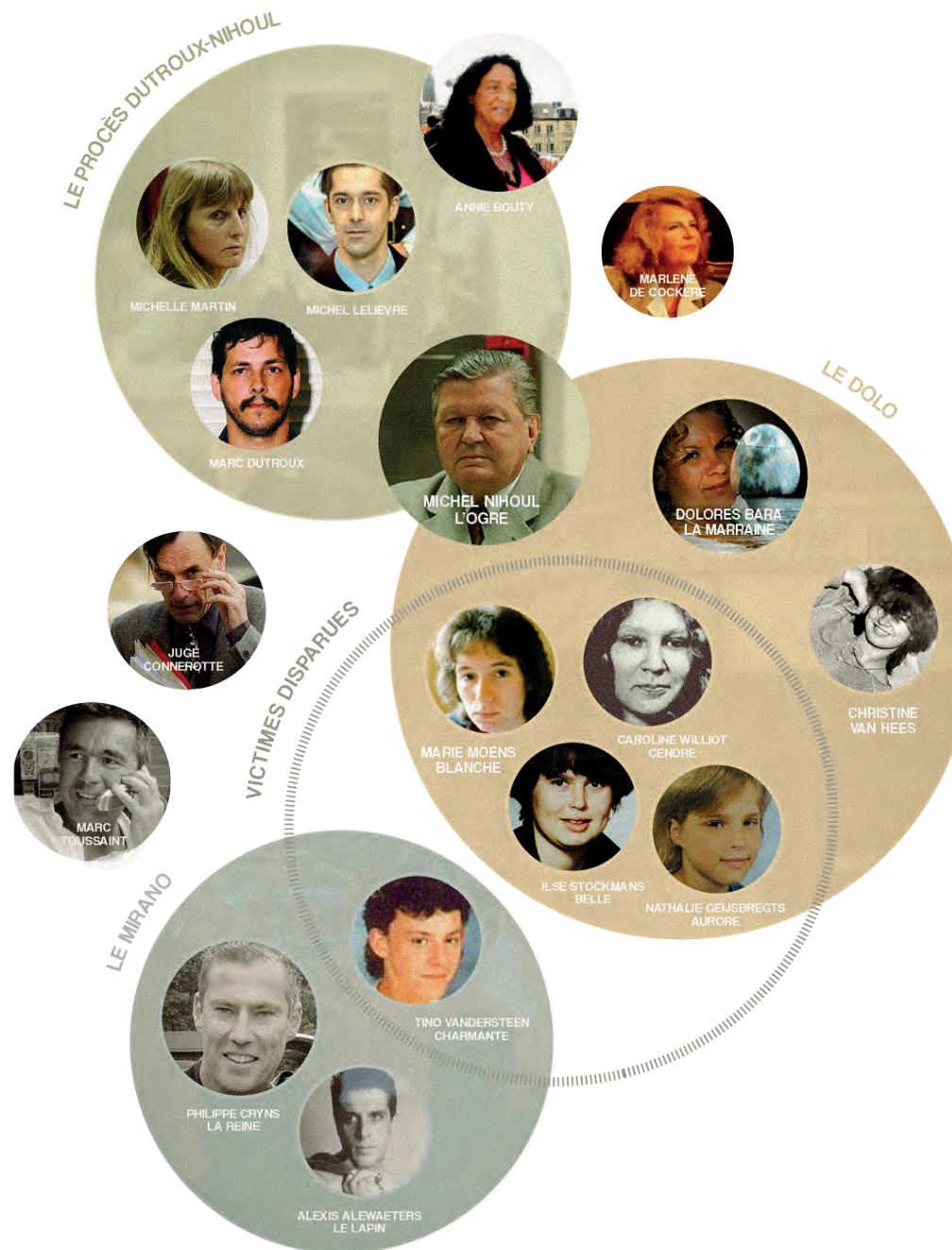


POUCET - DOSSIER D'ARCHIVES

Ce dossier revient sur plusieurs affaires criminelles survenues à Bruxelles et dans ses environs, au cours des années 1980 et 1990, qui ont nourri l'écriture de Poucet. Il explore les liens entre trafic de stupéfiants, exploitation sexuelle de mineurs et crime organisé, à travers des lieux comme le Mirano ou le Dolo, et des figures telles que Michel Nihoul ou Marc Dutroux.

La pièce s'inspire librement de ces récits réels, qu'elle fragmente et retravaille au sein d'une construction fictionnelle. Si le parcours de Poucet relève de la fiction, les situations, les personnages et les événements qu'il traverse prennent tous appui sur une matière documentaire existante, issue d'affaires, de témoignages et d'archives réagencés au fil de la nuit du 21 juin 1991.

A1 - LE MIRANO	P2
A2 - TINO VANDERSTEEN (CHARMANTE)	P3
A3 - PHILIPPE CRYNS (LA REINE)	P4
A4 - ALEXIS ALEWAETERS (LE LAPIN)	P4
B1 - MICHEL NIHOUL (L'OGRE)	P5
B2 - ANNIE BOUTY	P6
B3 - MARLEEN DECOKERE	P6
B4 - LA RADIO ACTIVITÉ	P7
B5 - MARC DUTROUX	P8
B6 - MICHELLE MARTIN	P9
B7 - LES TÉMOINS X	P9
C1 - LE DOLO	P10
C2 - DOLORES BARA (LA MARRAINE)	P11
C3 - CHRISTINE VAN HEES	P12
C4 - CAROLINE WILLIOT (CENDRE)	P13
C5 - MARIE-AGNES MOENS (BLANCHE)	P14
C6 - ILSE STOCKMANS (BELLE)	P14
C7 - NATHALIE GEIJSBREGTS (AURORE)	P15
D1 - GHISLAINE MARCHAL (LA FEMME)	P16
D2 - OMAR RADDAD	P17



A1 - LE MIRANO ET L'AFFAIRE DE LA COCAÏNE DORÉE

Au début des années 1980, le Mirano s'impose comme l'un des hauts lieux de la nuit bruxelloise. Installée chaussée de Louvain, à Saint-Josse-ten-Noode, la discothèque occupe un ancien cinéma transformé en club en 1981. Inspiré du Studio 54 new-yorkais, le lieu attire artistes, héritiers de grandes familles, hommes d'affaires et personnalités politiques, qui y côtoient aussi des figures notoires de la pègre. Derrière son image avant-gardiste et son ouverture aux cultures queers, le Mirano devient un point de rencontre entre la fête, l'argent et différents réseaux d'influence.

Le 14 avril 1991, Jean-Jacques de Bonvoisin, fils d'un haut magistrat bruxellois, meurt d'une overdose dans les loges du club, après avoir consommé un mélange de cocaïne, d'héroïne, d'alcool et d'anxiolytiques. Son décès conduit les enquêteurs à remonter une filière de stupéfiants active autour du Mirano, du Parc Savoy et de plusieurs soirées privées organisées dans la capitale. En raison de l'implication de milieux privilégiés, la presse baptise rapidement l'affaire « la cocaïne dorée du Mirano ».

L'enquête révèle un circuit réunissant fournisseurs, intermédiaires et consommateurs de drogue issus de milieux très différents. Treize personnes sont envoyées devant le tribunal correctionnel de Bruxelles et plusieurs condamnations sont prononcées, notamment contre Philippe Cryns^{A3} et Alexis Alewaeters^{A4}. La justice établit ainsi l'existence d'un important trafic de stupéfiants. Cependant, les investigations laissent largement de côté les accusations relatives à un possible réseau d'exploitation de mineurs. Alors que plusieurs témoignages font état d'enfants et d'adolescents approchés par des intermédiaires, tels que Tino Vandersteen^{A2}, puis victimes d'abus sexuels lors de soirées privées organisées dans le club.

Cette séparation entre les dossiers de stupéfiants et de mœurs constitue l'une des principales zones d'ombre de l'affaire. Certains enquêteurs et journalistes estiment que la justice s'est concentrée sur les faits les plus faciles à prouver, en négligeant des accusations susceptibles d'impliquer des personnalités influentes. D'autres considèrent que les témoignages relatifs aux mineurs étaient trop fragiles ou contradictoires pour justifier des poursuites. En l'absence d'investigations approfondies et de procès portant sur les faits de mœurs, la question demeure encore aujourd'hui sans réponse.

À la suite de l'arrestation de Marc Dutroux en 1996, le dossier du Mirano refait surface. La commission parlementaire chargée d'examiner les défaillances de la police et de la justice réétudie plusieurs affaires dans lesquelles des soupçons d'exploitation de mineurs auraient été négligés. Plusieurs protagonistes du Mirano apparaissent alors liés, directement ou indirectement, à l'entourage de Michel Nihoul, d'Annie Bouty et de Michel Lelièvre.



LE MIRANO
(1991)



A2 - TINO VANDERSTEEN (CHARMANTE)

Tino Vandersteen est placé dès l'âge de neuf ans dans des institutions pour mineurs de l'ONE (Office de la naissance et de l'enfance en Belgique), d'abord au centre de Mont-Saint-Guibert, puis au centre de Brasschaat. Selon son témoignage, plusieurs responsables de ces établissements l'auraient conduit, avec d'autres enfants, dans de grandes propriétés isolées où ils auraient subi des violences sexuelles lors de soirées privées. Il affirme avoir lui-même été victime de viols et avoir assisté à des actes de violences extrêmes infligés à d'autres mineurs, notamment des actes de torture, de mutilation et de mise à mort de certaines victimes. Au fil des années, il aurait été progressivement intégré au système qui l'avait exploité, passant du statut de victime à celui d'intermédiaire chargé de recruter d'autres jeunes pour des soirées privées à caractère sexuel, organisées dans le Brabant wallon.

Devenu adulte, Tino fréquente les milieux de la nuit et de la pègre bruxelloise. Il participe notamment à plusieurs attaques à main armée dans des discothèques, ce qui lui vaut un séjour en prison. C'est là qu'il rencontre Philippe Cryns, une figure bien connue du Mirano, qui lui aurait proposé de travailler pour lui à sa sortie. Entre 1988 et 1993, Tino affirme avoir servi de rabatteur pour le club. Il approchait des mineurs vulnérables dans le centre de Bruxelles, notamment autour de la place Fontainas. Il leur fournissait de l'alcool ou des stupéfiants, puis les conduisait au Mirano. Certains auraient ensuite été exploités sexuellement dans les espaces privés du club. Mis en cause dans le cadre de l'affaire dite de la « Cocaïne dorée du Mirano », il commence à collaborer avec la police dans l'espoir d'échapper aux poursuites.

Pendant plusieurs années, Tino continue de graviter autour du Mirano et de réseaux pédocriminels présumés, tout en transmettant à la police des informations sur des trafics de drogue et de mineurs. Après l'arrestation de Marc Dutroux en 1996, il se présente aux enquêteurs de Neufchâteau dans le cadre des dossiers des Témoins X et témoigne sous le nom de « Victime masculine 1 », ou VM1. Lors de ses auditions, il est accompagné du gendarme Marc Toussaint, pour lequel il travaille comme indicateur. Tino conserve ainsi un statut profondément ambigu : ancienne victime, participant à des activités criminelles qu'il dénonce en tant que témoin. Placé sous anonymat et sous protection judiciaire, il disparaît progressivement des archives publiques après ses dernières dépositions.



TINO VANDERSTEEN
(1987)



MARC TOUSSAINT
(1996)

A3 - PHILIPPE CRYNS (LA REINE)

Philippe Cryns naît à Uccle le 28 mai 1946. Dans les années 1980, il évolue à la croisée du monde des affaires et de la nuit bruxelloise. Il dirige une entreprise de cosmétiques, le Laboratoire du Docteur Renaud, et fréquente les cercles mondains de la capitale. Plusieurs sources le présentent comme membre du Cercle des Nations, un club privé réunissant de personnalités issues de l'aristocratie, de la politique et des affaires. Il participe également à la création de la société Parc Savoy, active dans l'exploitation de bars, de restaurants et de lieux de réception. Son nom reste néanmoins principalement associé au Mirano. Sans être le propriétaire historique du club, Cryns est présenté comme l'une des figures chargées d'animer son cercle privé et d'organiser certaines soirées queers confidentielles. Il travaille notamment avec Alexis Alewaeters, décrit comme son collaborateur et comme l'un des intermédiaires du trafic de stupéfiants gravitant autour de l'établissement.

En 1986, à la suite d'une descente de police au Mirano, Philippe Cryns est condamné à trois ans de prison avec sursis pour trafic et détention de stupéfiants. C'est durant cette période en prison qu'il fait la connaissance de Tino Vandersteen. Libéré en 1989, Cryns réintègre rapidement les réseaux interlopes de la nuit bruxelloise. En 1991, son nom apparaît de nouveau au cœur de l'affaire de la cocaïne dorée du Mirano. Lors des audiences, Cryns reconnaît son implication dans le trafic de stupéfiants et mentionne également avoir photographié à leur insu des adolescents nus et inconscients lors de soirées privées. Il évoque également les liens entre le Mirano et d'autres lieux associés au proxénétisme bruxellois, sans que ses déclarations ne soient ultérieurement exploitées dans l'enquête.

A4 - ALEXIS ALEWAETERS (LE LAPIN)

On sait peu de choses d'Alexis Alewaeters si ce n'est qu'au milieu des années 1980, il apparaît comme un proche collaborateur de Philippe Cryns et comme l'un des intermédiaires du trafic de stupéfiants gravitant autour du Mirano. Certaines sources lui attribuent également un rôle logistique dans l'organisation de soirées privées, sans que cet aspect ait été judiciairement établi. En 1986, il figure parmi les treize prévenus jugés dans l'affaire de la cocaïne dorée du Mirano. Il est condamné à cinq ans de prison pour trafic de stupéfiants.

Son parcours permet surtout de relier le milieu du Mirano à l'entourage d'Annie Bouty et de Michel Nihoul. En 1985, Alewaeters travaille quelque temps pour Cadreco, la structure d'assistance juridique et administrative dirigée par Annie Bouty. Lorsque ses problèmes judiciaires s'aggravent, Cadreco intervient en sa faveur et Annie Bouty l'oriente vers l'avocat Didier de Quévy. L'association aurait également entrepris des démarches en vue de faciliter sa libération conditionnelle.



PHILIPPE CRYNS
(1997)



ALEXIS ALEWAETERS
(1987)

B1 - MICHEL NIHOUL (L'OGRE)

Michel Nihoul naît le 23 avril 1941 à Verviers, dans une famille de classe moyenne. Après un bref passage au séminaire, il se forme à l'architecture d'intérieur à l'Académie des beaux-arts de Verviers. Père de trois enfants issus d'un premier mariage, il partage ensuite la vie de l'avocate Annie Bouty^{B2}, puis de Marleen De Cokere^{B3}. Son parcours professionnel est particulièrement instable. Il exerce successivement comme décorateur d'intérieur, chauffeur routier, grossiste en poisson, gérant de discothèque et responsable des relations publiques. À partir de 1983, il anime également une émission politique sur Radio Activité^{B4}, une radio libre d'Etterbeek rebaptisée MHR, Michel Nihoul Radio, en 1994.

Dès les années 1970, Nihoul fréquente les milieux bruxellois du libertinage et du proxénétisme, notamment Les Atrébates et Le Dolo^{C1}, un club dirigé par Dolorès Bara^{C2}, dont il est également actionnaire. C'est au Dolo qu'il rencontre sa future épouse, Marleen De Cokere, et qu'il se constitue un vaste réseau à la croisée des affaires, des médias, de la politique, de la police et de la pègre. Son casier judiciaire compte alors plusieurs condamnations pour banqueroute, émission de chèques sans provision, escroquerie et abus de confiance. En 1989, alors qu'il préside l'ASBL SOS Sahel, il est condamné pour détournement de fonds et fraude fiscale.

Au début des années 1990, Nihoul rencontre le jeune toxicomane Michel Lelièvre, au domicile de son ex-femme Annie Bouty, qui assure sa défense dans une affaire de trafic de stupéfiants. Selon Nihoul, il l'aurait aidé à trouver un logement. En échange, Lelièvre lui aurait proposé de réparer sa voiture avant de la confier à son ami Marc Dutroux^{B5}. C'est dans ce contexte que Nihoul aurait rencontré Dutroux et sa compagne, Michelle Martin^{D6}, à leur domicile de Marcinelle, mais il affirme n'avoir entretenu avec eux que des contacts occasionnels.

Lorsque Marc Dutroux, Michelle Martin et Michel Lelièvre sont arrêtés en août 1996, les nombreux appels passés par Nihoul vers leur domicile attirent l'attention de la police. Il affirme avoir uniquement cherché à récupérer sa voiture, mais il est arrêté et inculpé dans ce qui devient rapidement l'affaire Dutroux-Nihoul. Son arrestation et les déclarations des témoins X^{B7} alimentent alors l'hypothèse de son implication dans un réseau pédocriminel national. La plus connue des Témoins X, Régina Louf, alias X1, l'accuse d'y avoir occupé une place centrale et d'avoir participé, en 1984, à l'assassinat de Christine Van Hees^{C6}, dans la champignonnière d'Auderghem. Plusieurs témoignages le situent également dans la région de Bertrix, à la veille de l'enlèvement de Laëtitia Delhez.



MICHEL NIHOUL
(1991)

Au début des années 2000 s'ouvre, devant la cour d'assises d'Arlon, le procès de Dutroux-Nihoul. Annie Bouty contribue à la défense de Nihoul et de Dutroux lors du procès. Malgré des témoignages concordants, aucune implication dans les enlèvements et les assassinats de Marcinelle n'est retenue contre lui. Il est néanmoins condamné à cinq ans de prison pour trafic de drogue et association de malfaiteurs, puis libéré sous condition. Il termine sa vie à Zeebrughe auprès de Marleen De Cokere, tout en restant, dans l'opinion publique, indissociablement associé à l'affaire Dutroux. Il meurt paisiblement dans son sommeil en octobre 2019, à l'âge de 78 ans.

B2 - ANNIE BOUTY

Avocate bruxelloise, Annie Bouty rencontre Michel Nihoul en 1974. Le couple a deux enfants avant de se séparer au début des années 1980, tout en conservant des liens étroits. Après son départ du barreau, elle fonde en 1985 l'ASBL Cadreco, spécialisée dans l'aide juridique et l'obtention de titres de séjour pour des ressortissants étrangers. L'association traite plusieurs centaines de dossiers, parmi lesquels figurent de nombreux dossiers transmis par l'ASBL SOS Sahel fondée par Michel Nihoul, et s'inscrit progressivement dans le réseau d'influence qui se structure autour de ce dernier.

En 1989, Bouty est condamnée à deux ans de prison avec sursis pour détournement de fonds, abus de confiance et violation du secret professionnel, puis à six mois de prison en 1997 pour avoir procuré de faux documents à des étrangers en situation irrégulière. Arrêtée en septembre 1996 dans le cadre de l'affaire Dutroux-Nihoul, elle est soupçonnée d'association de malfaiteurs. Plusieurs Témoins X la mettent en cause dans le meurtre de Christine Van Hees à la Champignonnière d'Auderghem, mais aucune implication n'est établie judiciairement. Elle participe à la défense de Nihoul et de Dutroux lors du procès en 2004.

B3 - MARLEEN DE COKERE

Marleen De Cokere travaille comme secrétaire dans un hôtel bruxellois lorsqu'elle rencontre Michel Nihoul, en septembre 1982, lors d'une soirée libertine aux Atrébates. Âgée de 25 ans et engagée dans une procédure de divorce, elle fait appel à Annie Bouty comme avocate. Quelques semaines plus tard, elle s'installe avec Nihoul à Zaventem et devient sa compagne. En avril 1983, elle achète une Mitsubishi Celeste ornée d'un aigle sur le capot. Ce véhicule aurait ensuite été retrouvé à Marcinelle, tandis que plusieurs témoins affirment avoir aperçu une voiture similaire avant l'assassinat de Christine Van Hees.



ANNIE BOUTY
(1996)



MARLEEN DE COKERE
(1994)

Entre les années 1980 et 1990, son nom apparaît dans plusieurs sociétés et activités commerciales liées à Nihoul. Elle aurait régulièrement servi de prête-nom ou de paravent administratif, notamment dans la gestion du Dolo et dans certaines opérations financières attribuées à son compagnon, dont la prise en charge de frais liés à des campagnes politiques. Arrêtée en septembre 1996, elle est inculpée pour association de malfaiteurs et de trafic de drogue. Elle est également mise en cause dans le volet concernant l'exploitation des mineurs. Ces accusations n'aboutissent toutefois à aucune condamnation. Elle reste aux côtés de Nihoul jusqu'à sa mort, en 2019, à Zeebrugge, et hérite de l'intégralité de ses biens.

B4 - RADIO ACTIVITÉ

Créée en 1981, Radio Activité est une radio libre locale installée au premier étage du complexe sportif du 71, rue des Champs à Etterbeek. Principalement animée par de jeunes bénévoles, elle s'adresse à un public essentiellement composé d'adolescents. Michel Nihoul y présente plusieurs programmes, dont « 60 minutes pour vous convaincre », une émission d'entretiens réunissant des invités venus d'horizons très divers : responsables politiques, avocats, artistes, commerçants, travailleuses du sexe ou figures de la pègre. La radio lui offre ainsi une véritable vitrine publique et lui permet d'élargir son réseau dans les milieux politiques, artistiques et interlopes, tout en entretenant une relation de proximité avec les jeunes auditeurs de la station.

Radio Activité était également connue pour organiser de grandes fêtes en dehors de ses studios. Deux d'entre elles se sont tenues au château de Faulx-les-Tombes, alors propriété de la commune d'Etterbeek, en collaboration avec les exploitants du Dolo. Des chanteurs et des personnalités publiques y ont été conviés avant que ces événements ne prennent une tournure libertine. La commission parlementaire consacrée à l'affaire Dutroux confirme la tenue de ces soirées, leurs débordements, la participation de Nihoul et la présence de policiers communaux chargés du service d'ordre à l'extérieur. Les organisateurs ont toujours démenti la présence de mineurs, en dépit des nombreux témoignages allant en ce sens.



B5 - MARC DUTROUX

Marc Dutroux naît le 6 novembre 1956 à Ixelles. Électricien de formation, il s'installe dans la région de Charleroi, où il exerce différents métiers tout en se livrant à des escroqueries, des cambriolages et un important trafic de voitures volées. Avec sa compagne Michelle Martin, il acquiert plusieurs maisons, dont certaines serviront plus tard de lieux de séquestration. Entre 1985 et 1986, le couple enlève plusieurs adolescentes, que Dutroux séquestre et agresse sexuellement avec la complicité de Martin. Arrêtés en 1986, ils sont jugés trois ans plus tard. En 1989, Dutroux est condamné à treize ans de prison pour enlèvement et viol, tandis que Michelle Martin écope d'une peine de cinq ans.

Le 21 juin 1991, Dutroux a 34 ans et se trouve toujours en détention. Aucun lien avec Michel Nihoul n'est alors officiellement établi. Régina Louf, alias X1, affirmera pourtant avoir vu les deux hommes ensemble dès le début des années 1980, notamment lors de soirées aux Atrébates au cours desquelles des mineures auraient été exploitées et agressées sexuellement. Elle les accuse également d'avoir été présents lors de l'assassinat de Christine Van Hees, dans la champignonnière d'Auderghem. D'autres témoignages, évoquent des contacts anciens entre Dutroux et Nihoul sans permettre de les confirmer. Leur relation ne se serait véritablement développée qu'après la libération conditionnelle de Dutroux, en 1992, après seulement trois années de détention.

Entre 1995 et 1996, avec la complicité de Michelle Martin et de Michel Lelièvre, Dutroux enlève six jeunes filles et adolescentes : Julie Lejeune, Mélissa Russo, An Marchal, Eefje Lambrecks, Sabine Dardenne et Laëtitia Delhez. Elles sont séquestrées dans une cache aménagée dans la cave de sa maison de Marcinelle. Julie et Mélissa y meurent de faim pendant une incarcération temporaire de Dutroux, Michelle Martin ayant cessé de les nourrir. An et Eefje sont assassinées puis enterrées sur l'une de ses propriétés. En août 1996, les enquêteurs retrouvent Sabine et Laëtitia vivantes dans la cache. Leur libération révèle l'ampleur de l'affaire et provoque un choc national.

Au cours de l'enquête, plusieurs témoins présentent Michel Nihoul comme le personnage central d'un réseau pédocriminel dans lequel Dutroux n'aurait été qu'un exécutant. Régina Louf le décrit comme chargé des tâches pratiques : transporter les victimes, fournir de la drogue ou participer à des rencontres organisées par des figures plus influentes. Dutroux affirme lui-même avoir agi pour le compte d'une organisation, mais ses déclarations fluctuantes ne permettent pas d'en démontrer l'existence. Lors du procès d'Arlon, l'hypothèse d'un vaste réseau structuré n'est finalement pas retenue. Dutroux est reconnu coupable d'enlèvements, de séquestrations, de viols et de meurtres, puis condamné à la réclusion criminelle à perpétuité. Toujours incarcéré à Nivelles, il demeure considéré par la justice comme le principal responsable de ces crimes.



MARC DUTROUX
(1996)

B5 - MICHELLE MARTIN

Michelle Martin naît le 15 janvier 1960. Diplômée comme institutrice en 1981, elle rencontre la même année Marc Dutroux à la patinoire de Forest. Le couple s'installe à Charleroi en 1983, se marie en 1988 et aura trois enfants. Dès le milieu des années 1980, Martin participe aux activités criminelles de son compagnon. En 1989, elle est condamnée à cinq ans de prison pour complicité dans l'enlèvement et le viol de plusieurs jeunes filles mineures.

Libérée en août 1991, elle reprend la vie commune avec Dutroux après la libération conditionnelle de celui-ci, en 1992. Entre 1995 et 1996, elle participe à la séquestration de six jeunes filles et adolescentes. Durant l'incarcération temporaire de Dutroux, elle n'apporte aucune nourriture à Julie Lejeune et Mélissa Russo, enfermées dans la cache de Marcinelle, où elles meurent de faim et de soif. En 2004, Martin est condamnée à trente ans de prison pour association de malfaiteurs, séquestrations et violences sexuelles. Libérée sous conditions en 2012, elle retrouve une liberté complète en 2022.



MICHELLE MARTIN
(2002)

B7 - LES TÉMOINS-X ET REGINA LOUF

Après l'arrestation de Marc Dutroux en août 1996, le juge d'instruction Jean-Marc Connerotte lance un appel à témoins garantissant l'anonymat des personnes entendues. Plusieurs d'entre elles, désignées par la lettre X suivie d'un numéro, affirment avoir été victimes ou témoins de réseaux d'exploitation sexuelle de mineurs. Leurs récits conduisent les enquêteurs à réexaminer plusieurs affaires anciennes, notamment le meurtre de Christine Van Hees et les activités présumées du Dolo. Certains éléments sont recoupés par des archives ou d'autres témoignages, tandis que d'autres demeurent invérifiables ou contradictoires. Le 14 octobre 1996, Connerotte est dessaisi de l'affaire après avoir assisté à un repas de soutien aux familles d'enfants disparus, une décision qui provoque une importante mobilisation populaire.

La plus connue de ces témoins est Régina Louf, entendue sous le pseudonyme de X1 par la cellule d'enquête de Neufchâteau. Elle affirme avoir été exploitée sexuellement dès l'enfance au sein d'un vaste réseau pédocriminel actif à l'échelle nationale et avoir assisté à plusieurs crimes impliquant notamment Michel Nihoul, Marc Dutroux et Annie Bouty, parmi lesquels le meurtre de Christine Van Hees en 1984. La précision de certaines de ses descriptions convainc une partie des enquêteurs de la cellule de poursuivre cette piste, tandis que d'autres relèvent des incohérences et contestent les méthodes employées lors de ses auditions. Le 25 août 1997, l'équipe travaillant principalement à partir de ses déclarations est écartée. Aucun des protagonistes qu'elle met en cause n'est finalement condamné sur la base de son témoignage, qui demeure au centre des controverses entourant les zones d'ombre de l'affaire Dutroux.



REGINA LOUF
(2002)

C1 - LE DOLO (LE BORDEL)

L'histoire du Dolo commence avec Les Atrébates, un club privé ouvert en 1975 rue des Atrébates, à Etterbeek, par Dolores Bara et Michel Forgeot. L'établissement accueille des soirées libertines et échangistes. Michel Nihoul fréquente le club dès le début des années 1980 et y rencontre Marleen De Cokere, sa future compagne. En 1983, les Atrébates ferment après une procédure pour tenue d'une maison de débauche. Ses exploitants, d'abord acquittés, sont condamnés en appel en 1988.

Bara et Forgeot ouvrent ensuite Le Dolo, rue Philippe Baucq. Le permis d'urbanisme enregistré en 1995 est introduit au nom de Michel Forgeot et présente officiellement le lieu comme une taverne. Pourtant, derrière cette façade de café de quartier, le lieu reprend une partie de la clientèle des Atrébates et devient un point de rencontre des milieux libertins, de la prostitution et de la pègre bruxelloise. Sans en être le propriétaire, Nihoul est actionnaire de l'établissement, le fréquente assidûment et y développe un réseau mêlant affaires, politique, police et pègre.

À partir de la fin des années 1980, l'établissement fait l'objet d'une attention croissante de la part des services de police. Claude Vankeerberghen, dit « Max », chauffeur et homme à tout faire du Dolo, est notamment interrogé après son arrestation pour conduite en état d'ivresse. Selon ses propres dires, il affirme avoir vu défiler dans l'établissement des clients accompagnés de « filles payées, pas pour lire le journal », mais aussi de « gamines un peu jeunes ». Quelques années plus tard, dans le cadre des dossiers des Témoins X, les témoins X1 et X2 déclarent avoir été exploitées au Dolo aux côtés d'autres mineures, notamment Christine Van Hees, et affirment y avoir côtoyé Michel Nihoul, Marc Dutroux et Michelle Martin.

Lors du procès Dutroux-Nihoul, ces témoignages replacent le Dolo au cœur de l'hypothèse d'un réseau pédocriminel plus vaste, dans lequel Michel Nihoul aurait joué un rôle central. Cette hypothèse est d'autant plus troublante que plusieurs services de police semblaient connaître depuis longtemps les activités présumées de l'établissement, sans qu'une enquête approfondie ne soit menée. La commission parlementaire consacrée à l'affaire Dutroux établit notamment que certains agents connaissaient les exploitants du Dolo, Michel Nihoul et plusieurs habitués du lieu. Sans prouver l'existence d'une protection organisée de la part de la police, ces liens nourrissent durablement les soupçons de complaisance, voire de chantage.





En septembre 1996, peu après l'arrestation de Dutroux, le Dolo ferme définitivement ses portes. Une enquête pénale est finalement ouverte. En 2004, Dolores Bara et Michel Forgeot comparaissent devant le tribunal correctionnel de Bruxelles pour proxénétisme et tenue d'une maison de débauche. Les poursuites couvrent une période allant du 27 février 1984 au 31 octobre 1996. Ils sont acquittés, car le tribunal estime que les infractions ne sont pas démontrées, même si des activités occasionnelles de prostitution ne peuvent être exclues.

C2 - DOLORÈS BARA (LA FÉE MARRAINE)

Née à Schaerbeek dans un milieu modeste, Dolorès Bara fait un passage en prison, avant de se mettre à travailler comme serveuse près de la gare du Luxembourg, puis comme danseuse dans un établissement de nuit. Elle s'insère progressivement dans les milieux interlopes bruxellois, où elle acquiert une réputation de femme de caractère, capable d'imposer son autorité dans un univers largement masculin.

À la tête des Atrébates puis du Dolo, Dolorès Bara devient une figure connue. À la tête des Atrébates puis du Dolo, Dolorès Bara devient une figure connue des milieux libertins et du proxénétisme bruxellois. Proche de Michel Nihoul, elle bénéficie de son soutien financier et de son réseau de relations. Plusieurs témoignages la décrivent comme une patronne autoritaire et omniprésente, exerçant un contrôle étroit sur son établissement et sur les activités qui s'y déroulent. Plusieurs femmes ayant croisé sa route l'accusent également de les avoir fait boire et droguées avant qu'elles ne perdent connaissance, puis de s'être réveillée dénudée, parfois avec des brûlures ou des traces de piqûres.

Après la liquidation du Dolo, le parcours de Dolorès Bara devient difficile à retracer. Elle aurait encore dirigé ou fréquenté plusieurs établissements dans le nord de Bruxelles. Son nom reste néanmoins principalement associé à Michel Nihoul et au Dolo, dont les activités présumées, les relations avec certains policiers et la place dans les témoignages liés à l'affaire Dutroux n'ont jamais été entièrement éclaircies.



DOLORÈS BARA
(1991)

C3 - L'AFFAIRE CHRISTINE VAN HEES

Le 13 février 1984, les pompiers découvrent dans une ancienne champignonnière désaffectée d'Auderghem le corps mutilé de Christine Van Hees, dix-sept ans, porté disparu depuis la veille. L'autopsie établit qu'elle a été violée et torturée avant d'être tuée. L'enquête s'oriente d'abord vers les milieux punk et l'extrême droite radicale. Plusieurs témoins évoquent un cercle surnommé le « groupe des 20 », avant de se rétracter six mois plus tard. Faute de preuves, l'affaire est classée sans suite.

En 1992, la police judiciaire de Bruxelles reprend le dossier. Antoinette Van Hees, la mère de Christine, est entendue pour la première fois et une nouvelle enquête de voisinage est menée. Plusieurs témoins signalent alors une voiture noire ornée d'un aigle doré, régulièrement aperçue dans le quartier. Son propriétaire ne sera jamais identifié, mais la description semble correspondre à un véhicule appartenant à Marleen De Cokere au moment des faits.

En 1996, les déclarations recueillies dans le cadre des dossiers des Témoins X conduisent à une nouvelle réouverture de l'enquête. Régina Louf, alias X1, affirme avoir assisté au meurtre et met notamment en cause Michel Nihoul, Marc Dutroux, Michelle Martin et Annie Bouty. Plusieurs éléments antérieurs semblent faire écho à son récit. Dès 1984, une amie de Christine avait déclaré que l'adolescente devait rencontrer « un certain Marc de la région de Mons ». Christine fréquentait la même patinoire que Dutroux, ainsi que les locaux de Radio Activité, qui appartenaient à Nihoul. Ses camarades de classe racontent par ailleurs qu'elle sortait régulièrement le soir et s'absentait de plus en plus souvent des cours.

Selon X1, Christine aurait été introduite dans les milieux du proxénétisme par Michel Nihoul, quelques mois avant sa mort, qui lui aurait promis une carrière dans le showbiz. En février 1984, elle aurait menacé de partir et de dénoncer le réseau, tout en confiant avoir consigné son histoire dans un journal intime. La décision aurait alors été prise de la tuer pour servir d'exemple. X1 affirme qu'à l'issue d'une soirée organisée au Dolo, plusieurs jeunes filles auraient été conduites dans la champignonnière, où différents adultes les auraient contraintes à participer aux violences sur Christine. Elle aurait été mutilée, violée, ligotée dans du barbelé, aspergée d'essence et brûlée vive.

Les déclarations de X1 retiennent l'attention des enquêteurs par la précision de sa description des lieux, des blessures infligées à Christine et de certains éléments privés concernant les personnes mises en cause. Près de trois cents témoins sont interrogés et plusieurs confirment certains aspects de son récit. Aucune responsabilité judiciaire n'est toutefois établie. Le 25 août 1997, l'équipe chargée d'enquêter à partir de son témoignage est dessaisie du dossier. Depuis, le meurtre de Christine Van Hees demeure inexpliqué. Le 21 juin 1991, Christine Van Hess est morte depuis sept ans.



**CHRISTINE VAN HEES
(1984)**



**LA CHAMPIGNONNIÈRE
D'AUDERGHEM**

C4 - CAROLINE WILLIOT (CENDRE)

Caroline s'installent à Bruxelles en 1985 et commencent à travailler dans le stand de tir. Le dimanche 3 décembre 1989, une vingtaine de clients se trouvent dans l'établissement, aménagé au sous-sol d'un immeuble d'habitation. Jeanne Williot tient le bar, tandis que Caroline, âgée de quinze ans, nettoie les armes et le sol couvert de douilles et de résidus de poudre. Alexandre Mertens, le fils de Paul, âgé de neuf ans, joue dans la remise du stand de tir.

Vers midi, un client s'installe au pas de tir numéro quatre avec une carabine de chasse Sovereign, équipée d'un canon de 72 centimètres et chargée de cartouches de chevrotine de calibre 20. Lorsqu'il fait feu, le sous-sol s'embrase. Une boule de feu se propage le long de la mousse de polyuréthane qui recouvre les cloisons antibruits, tandis qu'une épaisse fumée noire envahit les lieux. Plusieurs victimes meurent presque instantanément, brûlées ou asphyxiées par le souffle de l'incendie. Quatre autres personnes périssent dans la cage d'escalier en tentant de rejoindre la sortie. Le tireur parvient à s'échapper et affirme avoir aperçu Caroline courir hors de l'établissement.

Le bilan est de douze morts, parmi lesquels Jeanne Williot et Paul Mertens, et de neuf blessés. Alexandre Mertens, brûlé au deuxième degré, est transféré en urgence à l'hôpital militaire de Bruxelles. À l'arrivée des pompiers, une partie de l'immeuble s'est effondrée et l'extraction des corps se révèle particulièrement difficile. Plusieurs dépouilles sont retrouvées, mais aucune trace de Caroline. L'adolescente est dès lors portée disparue. Une enquête est ouverte afin de la retrouver et de déterminer les causes de l'incendie, sans aboutir à des conclusions définitives. La piste accidentelle est finalement privilégiée : les cloisons du stand auraient été rendues particulièrement inflammables par l'accumulation de poudre et par les défaillances du système de ventilation. Le 21 juin 1991, Caroline Williot a dix-sept ans. Elle est portée disparue depuis un an et demi.



(1988)
CAROLINE WILLIOT

C5 - MARIE-AGNÈS MOENS (BLANCHE)

Marie-Agnès Moens naît en 1965. Quadrilingue, elle étudie à l'Université libre de Bruxelles. Elle se marie jeune et donne naissance, en 1987, à une fille prénommée Élodie, avant de se séparer de son époux. Après avoir occupé plusieurs emplois, notamment à Walibi, aux Chèques-Repas et à l'Association contre le cancer, elle devient secrétaire dans un cabinet d'avocats.

Le vendredi 8 septembre 1989, Marie-Agnès quitte son travail et longe le parc du Cinquantenaire en direction de la station de métro Mérode. Elle disparaît au cours du trajet qui devait la conduire jusqu'à son domicile, situé au 101, avenue Charles-Quint, à Ganshoren. Ce soir-là, elle doit récupérer Élodie, âgée de deux ans, dont la garde a été confiée à son père. À 19h, constatant qu'elle n'est toujours pas rentrée, celui-ci dépose une plainte pour abandon d'enfant.

Lorsque la police perquisitionne l'appartement de Marie-Agnès, elle ne relève aucune trace de lutte. Le logement est rangé et la robe que devait porter Élodie le lendemain est soigneusement pliée sur le lit. Marie-Agnès devait en effet assister au mariage d'une amie, lors duquel sa fille aurait été demoiselle d'honneur. Selon sa mère, il s'agissait d'un rendez-vous qu'elle n'aurait manqué sous aucun prétexte. À la suite de témoignages recueillis tardivement, l'enquête est rouverte en 1992. Un commerçant de la rue des Tongres affirme alors avoir aperçu Michel Nihoul dans le quartier à la fin des années 1980 et soutient que celui-ci connaissait la famille de la disparue. Cette piste ne permet toutefois pas d'établir son implication.

Les investigations mettent également en lumière un contexte familial conflictuel. Marie-Agnès se battait pour conserver la garde de sa fille, y compris avec ses propres parents. La police découvre par ailleurs qu'elle aurait été surveillée à son insu. Au moins deux femmes reconnaissent s'être déguisées afin d'observer ses déplacements et ses habitudes. Malgré la réouverture du dossier et l'examen de ces différentes pistes, Marie-Agnès Moens n'a jamais été retrouvée. Le 21 juin 1991, Marie-Agnès a 24 ans et est portée disparue depuis deux ans.

C6 - ILSE STOCKMANS (BELLE)

Ilse Stockmans naît en 1967. Le 17 février 1987, à l'âge de dix-neuf ans, elle quitte l'Athénée royal de Louvain en bus. Le dernier cours de la journée ayant été annulé à la suite du décès soudain d'un proche de l'une de ses professeuses, elle repart environ une heure plus tôt que prévu. Accompagnée d'une amie, elle rejoint la gare de Louvain, où elle arrive à 15h52, puis emprunte une entrée latérale. La dernière personne à l'avoir vue affirme qu'elle discutait avec une femme installée dans une voiture, près de l'entrée de la gare. À partir de cet instant, sa trace se perd entièrement.



MARIE-AGNÈS MOENS
(1988)



ILSE STOCKMANS
(1986)

Ilse souffre d'épilepsie et doit prendre régulièrement un traitement, ce qui rend peu probable l'hypothèse d'un départ volontaire prolongé. Sa famille reste convaincue qu'elle a été enlevée. Des années plus tard, en accord avec sa mère, le Bureau Van Meerbeeck, un collectif spécialisé dans les affaires non résolues, offre une récompense de 5 000 euros pour toute information susceptible de faire avancer l'enquête. Malgré cette initiative, aucun indice décisif n'a jamais été découvert et Ilse Stockmans demeure portée disparue. Le 21 juin 1991, Marie-Agnès a 24 ans et est portée disparue depuis deux ans.

C7 - NATHALIE GEIJSBREGTS (AURORE)

Le 26 février 1981, vers 7h30, Nathalie Geijsbregts, âgée de dix ans et originaire de Bertem-Leefdaal, disparaît après avoir été déposée par ses parents à un arrêt de bus. Elle ne se présente jamais à l'école. Un témoin affirme l'avoir aperçue peu après à bord d'une Toyota grise. Depuis ce jour, plus aucune trace d'elle n'a été retrouvée.

En 1999, Michel Stockx, un tueur en série belge alors incarcéré aux Pays-Bas pour le meurtre de trois enfants, affirme à plusieurs codétenus avoir violé et kidnappé Nathalie, mais « l'avoir rendue à Bruxelles ». Ancien chauffeur routier, il refuse toutefois de confirmer ses déclarations lorsque les enquêteurs tentent de l'interroger. Mort depuis, Stockx demeure néanmoins considéré comme le suspect numéro 1 dans cette affaire.

En 2023, une importante opération de recherche est menée à Rotselaar, dans le Brabant flamand, afin de retrouver le corps de Nathalie. À la suite d'une nouvelle information collectée grâce aux témoignages des Témoins X, les enquêteurs fouillent un secteur situé à proximité du domicile d'un homme déjà suspecté dans le cadre de l'enquête. Les recherches n'aboutissent toutefois à aucun élément décisif. Le 21 juin 1991, Nathalie Geijsbregts a 20 ans et est portée disparue depuis dix ans.



(1980)
NATHALIE GEIJSBREGTS



(1997)
MICHEL STOCKX

D1 - GHISLAINE MARCHAL (LA FEMME)

Ghislaine Marchal, née Ghislaine de Renty le 18 février 1926, est la fille de Germaine et Robert de Renty, deux personnes engagées dans la résistance pendant la Seconde Guerre mondiale. Industriel, son père meurt en déportation. Divorcée d'un premier époux, avec lequel elle a eu un fils en 1945, elle est, en 1991, la veuve fortunée de Jean-Pierre Marchal, ancien propriétaire de Marchal, une importante entreprise d'équipements automobiles. Elle est également la sœur de la magistrate Claude du Granrut et la belle-sœur du bâtonnier Bernard du Granrut.

À partir des années 1980, Ghislaine Marchal partage son temps entre sa résidence principale en Suisse et « La Chamade », une villa qu'elle a fait construire à Mougins, sur les hauteurs de Cannes. Le dimanche 23 juin 1991, vers 11h48, elle téléphone à son amie Erika. Les deux femmes conviennent de déjeuner ensemble à La Chamade le lendemain. Ghislaine Marchal écourte cependant la conversation, car elle doit se préparer pour rejoindre des amis. Elles raccrochent vers 11 h 50. Il s'agit du dernier échange connu entre la victime et une de ses proches.

Ne la voyant pas arriver, les amis chez lesquels elle devait déjeuner tentent de la joindre à partir de 13 h 30. Vers 18 h, ils se rendent à La Chamade, mais personne ne répond. Le lendemain, vers 11 h 30, Erika arrive à son tour, comme convenu. Après avoir sonné et téléphoné sans succès, elle fait intervenir un employé de la société de gardiennage. La maison ne présente aucune trace d'effraction. Les persiennes ne sont ouvertes que dans la chambre à coucher, où le lit défait porte encore des lunettes et un journal. Les clés sont restées sur la porte, qui n'est pas verrouillée, et l'alarme n'a pas été enclenchée. Un plateau de petit déjeuner est retrouvé, ainsi que des bijoux et un sac à main ouvert, qui ne contient pas d'argent. Ghislaine Marchal reste cependant introuvable.

Alertés dans la soirée du 24 juin, les gendarmes fouillent la propriété, puis inspectent une annexe accolée à la maison. Au bas d'un escalier, une porte métallique verrouillée bloque l'accès à la cave. En forçant l'ouverture, ils constatent qu'un lit pliant a été placé derrière la porte. Dans la chaufferie, ils découvrent le corps de Ghislaine Marchal, allongé face contre terre, vêtu d'un peignoir de bain ensanglanté.

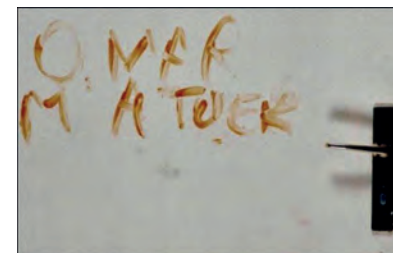
L'autopsie révèle cinq coups violents portés à la tête avec un chevron, une plaie en forme de V à la gorge et dix blessures au thorax et à l'abdomen, provoquées par une lame effilée à double tranchant de quinze à vingt centimètres. Des fractures et des blessures aux mains indiquent que la victime a probablement tenté de se protéger. Les nombreuses éraflures relevées sur les bras, les jambes, les genoux et le dos des pieds, ainsi que les traces de poussière et de ciment, suggèrent qu'elle a été traînée sur le sol.



GHISLAINE MARCHAL
(1990)



OMAR RADDAD
(1992)



Selon les médecins légistes, l'agression se serait déroulée en une seule séquence de trois ou quatre minutes. Les premiers coups à la tête auraient servi à neutraliser la victime, avant une succession rapide de coups portés à l'arme blanche. La blessure la plus basse aurait été infligée en premier, les suivantes remontant à mesure que Ghislaine Marchal s'affaissait. La plaie au cou aurait été portée en dernier, alors qu'elle tentait encore de détourner la tête. Dans un couloir perpendiculaire à la chaufferie, les enquêteurs découvrent ensuite une porte blanche fermée à clé, donnant accès à une cave à vin.

Sur la porte figure l'inscription sanglante « OMAR M'A TUER », complétée plus loin par un second message inachevé : « OMAR M'A T ». Si Ghislaine Marchal en est l'autrice, elle aurait désigné son jardinier, Omar Raddad, comme son meurtrier. Si elles ont été tracées par le coupable, ces inscriptions pourraient au contraire constituer une mise en scène destinée à faire accuser à tort le jardinier. La faute d'orthographe alimente les débats, bien que plusieurs documents montrent que la victime confondait parfois l'infinitif et le participe passé.

D2 - OMAR RADDAD

Né au Maroc en 1962, Omar Raddad arrive en France en août 1985 sans parler français. Il rejoint son père, employé depuis une vingtaine d'années comme jardinier auprès de familles aisées de Mougins, et exerce à son tour cette profession. Il épouse Latifa Cherachini, de nationalité française, puis obtient un contrat à durée indéterminée auprès de sa première employeuse, Francine, qui aide le jeune couple à se loger et à régulariser sa situation. C'est chez elle qu'il rencontre Ghislaine Marchal, qui l'engage comme jardinier avant d'employer également Latifa comme femme de ménage. Le couple occupe pendant quelque temps un studio situé au-dessus du garage de La Chamade, puis déménage à la naissance de son premier enfant.

Omar Raddad décrit Ghislaine Marchal comme une employeuse bienveillante, qui, avec Francine, aurait régulièrement apporté son aide à sa famille. Le dimanche 23 juin 1991, jour présumé du meurtre, il affirme avoir travaillé toute la journée chez cette dernière. Francine assure ne pas l'avoir vu quitter son jardin. Pour rejoindre La Chamade, située au fond d'une impasse, il aurait par ailleurs dû passer devant plusieurs habitations, mais aucun voisin n'a déclaré l'avoir vu passer ce jour-là.

Désigné par les inscriptions retrouvées sur la scène du crime, Omar Raddad devient rapidement le principal suspect de l'enquête. Il est arrêté le 25 juin 1991 à Toulon, alors qu'il célèbre l'Aïd al-Adha chez sa belle-mère, puis inculpé deux jours plus tard. Placé en détention provisoire à la maison d'arrêt de Nice, il tente de mettre fin à ses jours avant son procès. Malgré ses dénégations constantes et l'absence de preuve matérielle directe, la cour d'assises des Alpes-Maritimes le condamne, en 1994, à dix-huit ans de réclusion criminelle.

Le 23 mai 1996, le président Jacques Chirac lui accorde une grâce partielle. Omar Raddad est libéré en septembre 1998, sans que sa condamnation ne soit annulée ni son innocence reconnue. En 2000, de nouvelles analyses révèlent la présence, sur la scène du crime, d'un ADN masculin qui ne correspond pas au sien. Cet élément ne suffit toutefois pas à obtenir la révision du procès. Depuis plus de trente ans, Omar poursuit ainsi son combat judiciaire afin de faire annuler sa condamnation et reconnaître son innocence.